

**AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE**  
**NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 12/02/2024**  
**POUR UN POSTE MENSUEL AU COWORKING**

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC  
cedex  
Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,
  
- M. \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_  
  
dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale en date du 12/02/2024 portant sur un droit d'occupation d'un poste de travail dans l'espace coworking arrivant à terme le 5/04/2024, il est accordé un renouvellement à compter du 7/06/2024 jusqu'au 7/09/2024.

Pour ce renouvellement, M. \_\_\_\_\_ sera redevable de la redevance correspondante fixée à 180 € HT par mois.

Fait à Técou, le  
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,  
**Paul SALVADOR**

Pour l'occupant,